

LYCEE E & N CASTERET SAINT-GAUDENS

DOSSIER D'INSCRIPTION 2026-2027

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS 2026-2027

L'élève, accompagné de son responsable légal, devra se présenter obligatoirement au lycée, selon le calendrier ci-dessous afin de procéder à son inscription pour la rentrée 2026 muni de son dossier complet à télécharger sur l'ENT.

DATE	CLASSES	HORAIRES
Mercredi 1^{er} juillet		
	3 PMET	08h00-12h00 13h30-17h30
Jeudi 2 juillet		
	2 nd e PRO MRC (nouveaux élèves) 2 nd e PRO ASSP	08h00-12h00 13h30-17h30
Vendredi 3 juillet		
	CAP PSR CAP AAGA CAP EPC 1 ^{ères} passerelles d'autres établissements pour inscription en 1 ^{ère} MCV + MA + ASSP	08h00-12h00 13h30-17h30
Lundi 6 juillet	Elèves de 2MRC du LP Casteret s'inscrivant en 1 ^{ère} MCV ou MA	08h00-12h00 13h30-17h30
Dossier d'Inscription en ligne à envoyer par courrier ou à déposer dans l'établissement sur RDV	BTS 1	

La rentrée des élèves pour l'année 2026-2027 aura lieu à partir **du mardi 1er septembre 2026**.

Le calendrier de rentrée par classe sera communiqué ultérieurement via l'ENT.

LISTE DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR

Documents	Obligatoire : nouveaux élèves	Elèves déjà inscrit en 2025/2026
Fiche de renseignements. En cas de suivi éducatif, noter les coordonnées du service et du référent à la rubrique « autre responsable » <u>N'oubliez pas de compléter l'adresse mail.</u>	X	X
Livret de famille (si les parents sont séparés, fournir la copie du jugement, à défaut une attestation des deux parents)	X	Uniquement en cas de changement de situation
La notification d'affectation (à demander à l'établissement d'origine)	X	
L'EXEAT (à demander à l'établissement d'origine)	X	
Uniquement pour les 2de Bac Pro et CAP 1ère année : La fiche dialogue du 3ème trimestre (à demander à l'établissement d'origine)	X	
Dossier Gestion <ul style="list-style-type: none"> ➤ La fiche pour le service de gestion renseignée ➤ 1 relevé d'identité bancaire ou postal 	X	X
Dossier infirmerie <ul style="list-style-type: none"> ➤ La fiche infirmerie ➤ Photocopies attestant des vaccinations : carnet de santé ou certificats médicaux ➤ 1 photographie d'identité 	X	Uniquement si la situation de santé de votre enfant a changé ou évolué, le signaler au service infirmier
Fiche d'urgence + photocopie attestation couverture maladie ou CMU + mutuelle + attestation d'assurance scolaire	X	X
Fiche de régime de sortie Vie Scolaire pour la classe de 3 PREPA-METIERS	X	X
Certificat de participation à la JAPD ou à la Journée Défense et Citoyenne, à défaut l'attestation de recensement pour les 16 ans et +	X	X
Copie pièce d'identité recto verso sur une même page	X	X
Autorisation du représentant légal pour bénéficiaire de l'allocation en faveur des lycéens de la voie professionnelle dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel + RIB au nom de l'élève dès ses 16 ans.	X	X
Dossier Internat : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Charte d'internat et engagement correspondant 	X	X
Maison des Lycéens : Bulletin d'adhésion + cotisation (facultatif)	X	X
Association sportive : Fiche d'inscription	X	X
Notification MDPH, PAP ou tout autre document permettant une prise en charge personnalisée	X	X

DOCUMENTS A CONSERVER

Fiche d'information gestion	
Trousseau d'internat	
Fournitures scolaires	

Aucun dossier ne doit être envoyé par courrier ou par mail (sauf pour BTS : envoi postal)

TRANSPORTS

Transport scolaire régional

Les transports scolaires sont gratuits en Occitanie pour tous les ayants-droits. Les inscriptions sont ouvertes à partir de mi-juin 2026 et se clôturent fin juillet. Au-delà du 31 juillet, une participation forfaitaire exceptionnelle pour inscription tardive de 25 € devra être réglée afin de finaliser l'inscription au transport scolaire.

Modalités et inscriptions : <https://www.lio-occitanie.fr/transport-scolaire>

Pour toutes questions relatives aux transports scolaires, s'adresser aux services régionaux des mobilités des Maisons de Région :

<https://www.laregion.fr/-les-maisons-de-region>

Attention : la carte de transports est différente de la Carte Jeune Région.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

La vie en collectivité implique des règles de fonctionnement et d'hygiène spécifiques que nous vous demandons de bien vouloir appliquer tout au long de l'année scolaire.

- 1) En cas de suspicion de maladie contagieuse nécessitant une éviction scolaire, ou lorsqu'elle est avérée par le médecin référent, nous vous remercions d'en avvertir au plus tôt l'infirmière au **05.61.94.76.60** ou la vie scolaire au **05.61.94.76.64**.
- 2) Aucun élève de son propre chef (qu'il soit externe, demi-pensionnaire ou interne) ne peut invoquer son état de santé pour quitter l'établissement. Seule l'infirmière (et en son absence la Direction ou le CPE) est habilitée à décider de son retour au domicile. Elle contacte directement les parents ou le correspondant.
- 3) Lorsque l'état de santé d'un élève entraîne une hospitalisation, il n'est plus sous la responsabilité de l'établissement. Il incombe aux parents de prendre toutes les dispositions nécessaires à son retour en cours ou au domicile (ordonnance de médicaments et/ou de soins, certificat de non pratique d'EPS ou de pratique professionnelle...)
- 4) La détention de médicaments au lycée en général et à l'internat en particulier est **rigoureusement interdite**. En cas de traitement, les médicaments et l'ordonnance sont déposés à l'infirmier où l'élève sera pris en charge par l'infirmière.
- 5) Pour l'internat, nous vous rappelons les règles élémentaires qui concourent à une bonne hygiène de vie en collectivité. Sont indispensables :
 - la douche quotidienne
 - le rangement de la chambre
 - **Le changement régulier de la literie (draps, taies, housse de couette) et linge**